



FICHE – L'ACCRÉDITATION SYNDICALE DE L'UPA

QU'EST-CE QUE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)?

Les producteurs et les productrices agricoles ont choisi de se doter d'une organisation forte pour les représenter. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle dont la mission est de promouvoir, défendre et développer les intérêts de tous les producteurs et productrices agricoles et forestiers du Québec.

L'Union est composée de 90 syndicats locaux, 12 fédérations régionales, 159 syndicats et 25 groupes spécialisés. Elle est l'association légalement accréditée (par la Loi sur les producteurs agricoles) pour représenter l'ensemble des producteurs agricoles québécois.

POURQUOI L'UPA EST-ELLE LA SEULE ASSOCIATION ACCRÉDITÉE?

À l'instar des autres syndicats au Québec, la Loi précise que c'est l'organisation la plus représentative de l'ensemble des travailleurs d'une usine, d'une profession ou d'un secteur qui obtient l'accréditation légale. À ce titre, l'Union est actuellement l'association accréditée.

Dans le cas du secteur agricole, c'est La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec qui détient le pouvoir d'accréditer l'association qui représente les producteurs. Une autre organisation pourrait devenir l'association accréditée, si elle démontre à la Régie qu'elle est plus représentative. À ce jour, plus de 9 producteurs sur 10 sont membres de l'UPA.

Comme pour tous les secteurs, une seule organisation forte est nécessaire afin de maintenir un rapport de force devant les autres interlocuteurs (acheteurs, fournisseurs, État, etc.).

EST-CE QUE L'UNION REPRÉSENTE SURTOUT LES GROSSES ENTREPRISES AGRICOLES?

L'Union représente tous les agriculteurs québécois, et ce, peu importe la taille de leur entreprise, leur secteur de production ou leur région. L'Union représente plus de 29 000 fermes, essentiellement familiale et environ le tiers d'entre elles ont des revenus bruts de 50 000 \$ ou moins. Ces entreprises sont très diversifiées et œuvrent tant dans des secteurs traditionnels (bovins, grains, acériculture, volailles...) qu'émergents (biologiques, chèvres, miel, ...). Ces fermes ne pourraient pas s'offrir, à elles seules, les services développés et offerts par l'Union.

POURQUOI DOIS-JE PAYER UNE COTISATION OBLIGATOIRE?

Comme tous les syndicats au Québec, le financement des activités de l'association accréditée (en l'occurrence l'Union) est assuré par une cotisation obligatoire (formule Rand), et tous les agriculteurs bénéficient de ses actions. L'adhésion à l'Union est toujours volontaire et, est sans frais supplémentaire. (Voir les fiches : *Statut de production, cotisation et programme de crédit et Financement de l'UPA – À quoi servent les sommes?*).